

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****BIOMONITOR III****Moniteur cardiaque implantable****Avis de radiation**

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 7 octobre 2025

Faisant suite à l'examen du 7 octobre 2025, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 7 octobre 2025

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société BIOTRONIK FRANCE SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence du moniteur cardiaque implantable BIOMONITOR III détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Référence à radier
3454144	Moniteur ECG implantable, BIOTRONIK, BIOMONITOR III	436066

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

BIOMONITOR III, 7 octobre 2025

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr